

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.063

L'An deux Mille Douze, le 20 avril à 17 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 avril 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 avril 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme DOUMECQ
M. DENIS représenté par M. MERLE
Mme DESCHANP représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
M. GUIARD représenté par Mme MAIRE

ETAIENT ABSENTES-EXCUSEES : Mme BARRAUD DUCHERON, Mme LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 31

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **CESSION DE PARCELLES DE BOIS, NON VIABILISEES CADASTREES SECTION CM N° 110, N° 138, N° 163 et N° 167, SISES A ROYAN, LIEUDIT « GUINIELLE » A MONSIEUR MATHIEU DUMON**

RAPPORTEUR : M. REVOLAT

VOTE : UNANIMITE

Afin de renforcer l'attractivité de la commune, dans le cadre d'un développement touristique durable, Monsieur Mathieu DUMON souhaite créer un parc de « Découverte-Nature » conciliant des activités sportives récréatives de nature avec des parcours acrobatiques en forêt, mais également des activités ludo-pédagogiques de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, avec des parcours d'orientation, quizz, sentiers de découverte, arboretum ...

Pour que ce projet se concrétise, Monsieur Mathieu DUMON a fait part, le 23 février 2012, de sa volonté d'acquérir des parcelles de bois, non viabilisées, cadastrées :

Référence Cadastrale	N° de la section	Surface en m ²	Prix proposé en €uros
CM	110	898	720
CM	138	1.149	920
CM	163	596	480
CM	167	1.008	810

d'une superficie totale, approximative, de 3.651 m², sous réserve de bornage, sises lieu-dit « Guinielle », à ROYAN. Ces parcelles, situées en zone N du Plan Local d'Urbanisme, sont classées « Espace Boisé Classé ».

Par promesse d'achat, en date du 12 avril 2012, Monsieur Mathieu DUMON s'est engagé à acquérir ces parcelles de bois au prix global net vendeur 2.930 € (Deux mille neuf-cent-trente euros).

La Ville de Royan conditionne la cession à l'inscription d'une condition résolutoire dans l'acte de vente, tendant à ce que, dans un délai de six mois, Monsieur Mathieu DUMON ait acquis une parcelle non classée en espace boisé, permettant la construction de l'accueil, des toilettes sèches et l'implantation d'un parking pour la clientèle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu l'avis du Service du Domaine en date du 26 mars 2012,
- Vu la promesse d'achat signée de Monsieur Mathieu DUMON, en date du 12 avril 2012,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de céder à Monsieur Mathieu DUMON, les parcelles de bois, non viabilisées, d'une superficie de 3.651 m², sous réserve de bornage, cadastrées section CM n° 110, n° 138, n° 163 et n° 167, lieu-dit « Guinielle », à ROYAN, au prix global net vendeur de 2 930 euros.

- de conditionner la cession à l'inscription d'une condition résolutoire dans l'acte de vente, tendant à ce que dans un délai de six mois, Monsieur Mathieu DUMON acquière une parcelle non classée en espace boisé, permettant la construction de l'accueil, des toilettes sèches et l'implantation d'un parking pour la clientèle.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,
- de désigner Maître Thierry GILBERT, Notaire à Royan, 1 boulevard de Cordouan, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 avril 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, **Monsieur Mathieu DUMON**, né le 4 janvier 1982, à ROYAN

Demeurant : 2 rue des Loutres – 17200 ROYAN

Promets et m'oblige à acquérir à l'amiable, dans un délai de six mois à compter de la signature des présentes, à la Ville de ROYAN, les parcelles de bois suivantes :

Référence Cadastre	N° de la section	Surface en m ²	Prix proposé en Euros
CM	110	898	720
CM	138	1.149	920
CM	163	596	480
CM	167	1.008	810
		3.651	2.930

d'une superficie totale d'approximativement **3.651 m²**, sous réserve de bornage, sises lieu-dit « Guinielle », à ROYAN, sous les charges et conditions ordinaires, moyennant le prix global net H.T. de **2.930 €** (deux mille neuf cent trente Euros).

Au cas où la promesse serait transformée en acquisition par l'acceptation par le Conseil Municipal de la Ville de Royan dans un délai de six (6) mois à compter de la signature des présentes et suivie par la signature d'un acte authentique dans le délai de deux (2) mois, cette somme viendra en déduction du prix d'achat. Dans le cas contraire, elle restera acquise à la Ville à titre d'indemnité pour l'immobilisation du terrain, sauf dans l'hypothèse où la réalisation de la vente ne pourrait intervenir du fait de la Ville.

Acceptons le terrain dans l'état du jour de la signature de la présente.

La Ville de Royan conditionnant la cession à l'inscription d'une condition résolutoire dans l'acte de vente, nous engageons à acquérir, dans un délai de six mois, une parcelle, non classée en espace boisé, permettant la construction de l'accueil, des toilettes sèches et de l'implantation d'un parking pour la clientèle

Nous engageons à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre, chargés de la régularisation de la vente.

FAIT A ROYAN, LE 12 avril 2012

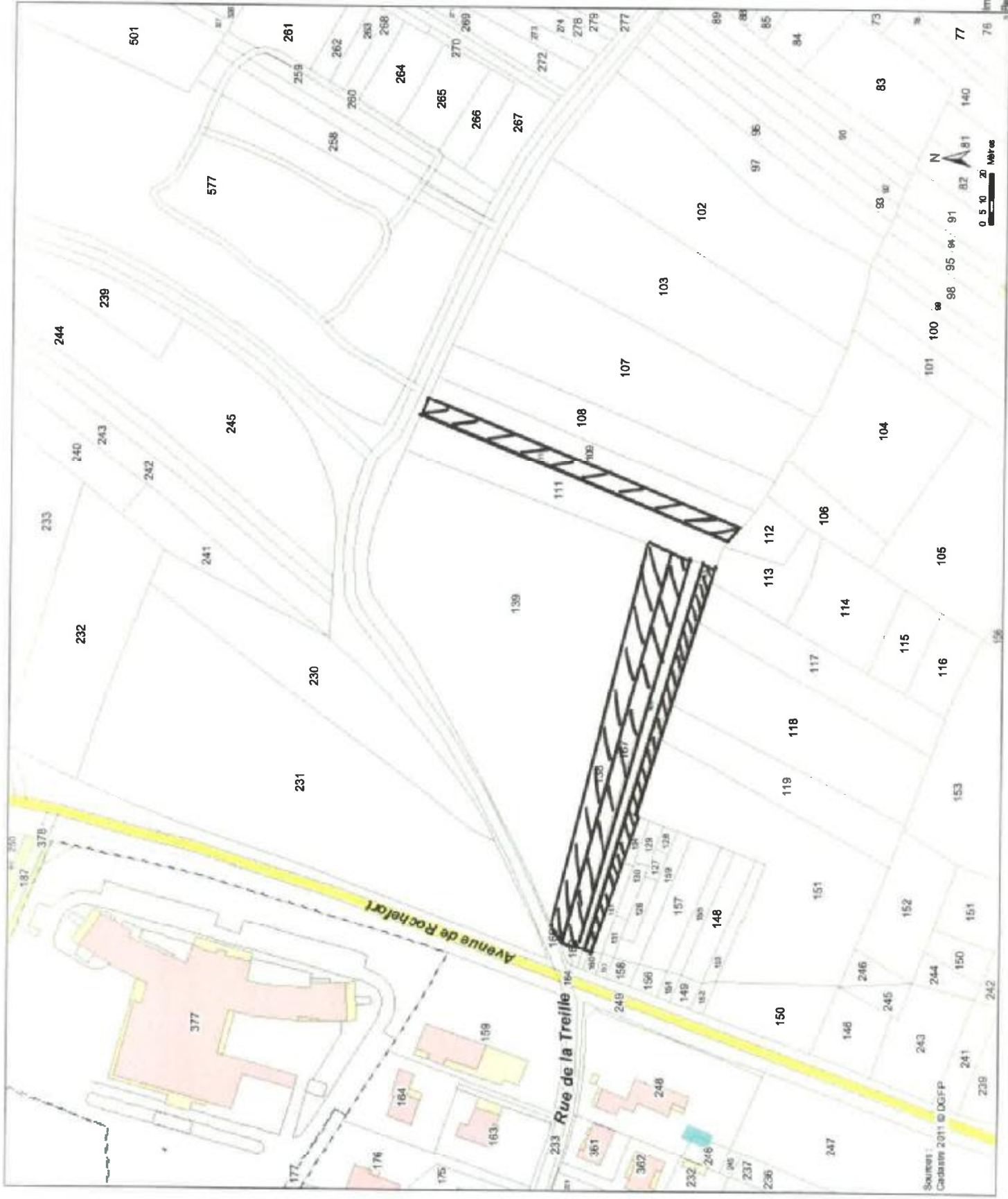
PRECISER :

GEOMETRE :

NOTAIRE : MAITRE GILBERT – 1 BOULEVARD DE CORDOUAN – 17200 ROYAN

La mention « lu et approuvé pour la somme de Euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant la signature.

lu et approuvé pour la somme de 2930 Euros (deux mille neuf cent trente euros)



- Communes
- Puits
- Parapet
- Cimetière
- Piscine
- Vie Privée
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Lagers
- Parcelles rejetées
- Parcelles

0 5 10 20 Mètres

N

Source :
Cadastr 2011 © DGFP

Impression : 12/04/2012

Projet de loi sur l'interdite échelle 1 : 1 913



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Rochelle, le 26 mars 2012

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA CHARENTE-MARITIME**
14, RUE RÉAUMUR
17021 LA ROCHELLE CEDEX
TÉLÉPHONE : 05 46 30 08 73
MÉL. : tgdomaine017@dgifp.finances.gouv.fr

Monsieur le Député-Maire
Hôtel de Ville
80 avenue de Pontailiac
17201 ROYAN Cedex

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Monique NOURAUD
Service local de France DOMAINE
Téléphone : 05 46 92 82 10
Télécopie : 05 46 30 18 35
Réf à rappeler : 2012-306V0358



Objet : Avis du Domaine

Référence : votre lettre du 06/03/2012 affaire suivie par Cathy URTIAGA

Monsieur le Député-Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service du domaine sur la valeur vénale des parcelles de forêt sises à Royan, lieu-dit "Guinielle", cadastrées section CM n°110-138-163-167 pour 3651 m², appartenant à votre municipalité et que vous envisagez de vendre .

Je vous informe, après enquête, que la valeur vénale actuelle de ces terrains, compte tenu de leurs caractéristiques et de l'état du marché immobilier local, peut être estimée, en l'état libre de location, à : **0.76 €/m²**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Député Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Directeur Départemental
des Finances Publiques,
L'Inspecteur des Finances Publiques,


Monique NOURAUD